



L'ONU n'ira pas à Guantanamo

Par [Philippe Grangereau](#)

Mondialisation.ca, 18 novembre 2005

Libération 18 novembre 2005

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Les Nations unies ont renoncé vendredi à effectuer une inspection du camp-prison américain de Guantanamo Bay, à Cuba, faute d'avoir obtenu de Washington l'autorisation de parler librement aux prisonniers. L'Onu souhaitait y enquêter sur les «graves accusations de torture, de traitement cruel, inhumain et dégradant», de détention arbitraire et de violations des droits des détenus. Quelque 500 prisonniers sont incarcérés dans ce camp depuis le 10 janvier 2002, en dehors de tout cadre légal. Une partie d'entre eux observerait une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détentions. Mais personne n'est sûr de rien en raison de l'opacité imposée par l'administration américaine sur ce camp-prison.

La décision onusienne est de nature à mettre dans l'embarras le gouvernement américain. Même des dictatures ont de part le monde accepté d'ouvrir leurs prisons à l'Onu, afin d'éviter d'être stigmatisé par la communauté internationale. Le rapporteur spécial de l'Onu sur la torture doit ainsi se rendre en Chine et au Tibet à la fin du mois. Pékin a accepté les conditions de visite minimales imposées par le rapporteur spécial. L'Onu exige, entre autre, de pouvoir parler en tête à tête, sans témoins, aux détenus de son choix. Condition que, paradoxalement, la Chine a accepté, mais pas Washington...

Les négociations entre l'Onu et les Etats-Unis concernant la demande de visite à Guantanamo du rapporteur spécial avaient commencé en avril 2004. Elles ont donc duré un an et demi, pour finir sur un échec. La stratégie dilatoire de Washington avait été critiquée par l'Onu voilà six mois. «Le fait que l'accès aux prisonniers ait été refusé pendant si longtemps aux enquêteurs de l'Onu», avait déclaré Manfred Nowak, le rapporteur spécial sur la torture, est «un signe qu'ils souhaitent dissimuler certaines choses à la vue du public (...) A un moment, il faut considérer les accusations fondées comme des faits avérés en l'absence d'explication claire du gouvernement concerné». Paul Hunt, rapporteur spécial de l'Onu sur le droit à la santé physique et mentale, avait cité des cas de «détérioration inquiétante de la santé mentale de nombreux détenus», des dizaines de tentatives de suicide et des méthodes d'interrogatoire coercitives, y compris par la privation de sommeil.

Le rapporteur spécial et son équipe doivent de toutes façons achever fin décembre un rapport sur les conditions de détention à Guantanamo, lequel sera présenté au commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme en mars.

La source originale de cet article est Libération

Copyright © [Philippe Grangereau](#), Libération, 2005

Articles Par : **Philippe Grangereau**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca